

Nouveau regard sur la révolte de Sakété en 1905.

Monsieur Dadjo Koôvi Michel Videgla, Monsieur Abiola Félix Iroko

Abstract

D. K. M. Videgla & A. F. Iroko — *The 1905 Sakete Riots Revisited*.

A number of revolts occurred at the beginning of the colonial period in Dahomey (now People's Republic of Benin) as a reaction from all-too-often maltreated populations. One of the earliest rebellion took place in 1905, in Sakete border district. It sprung from a response to the constraints imposed by the colonial administration: economic restrictions due to the suppression of smuggling through the Nigerian border, corvée labour, arbitrary arrests, bullying of men and abuse of women by native policemen, etc. There was also a degree of conservative local opposition to colonial innovations. Following a repression which caused severe damages, the township was temporarily deserted. Normal conditions were slowly restored when the administration cleverly chose to relax its grip.

Citer ce document / Cite this document :

Videgla Dadjo Koôvi Michel, Iroko Abiola Félix. Nouveau regard sur la révolte de Sakété en 1905.. In: Cahiers d'études africaines, vol. 24, n°93, 1984. pp. 51-70.

doi : 10.3406/cea.1984.2227

http://www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1984_num_24_93_2227

Document généré le 15/10/2015

Dadjo Koôvi Michel Videgla
& Abiola Félix Iroko

Nouveau regard sur la révolte de Sakété en 1905

La révolte de Sakété de 1905 est antérieure à toutes les flambées de soulèvements qui mirent à rude épreuve l'installation du colonisateur au Dahomey dans le premier quart du xx^e siècle : les Igè — communément et à tort appelés Holli — ne se sont rebellés qu'à partir de 1905 ; les Foodo de Sèmèrè en janvier 1916, les Batombu en septembre de la même année ; le soulèvement de Kaba dans l'Atacora et celui des Adja-Sahouè dans le Mono sont plus tardifs : 1917 et 1918 respectivement¹.

Il faudrait, à partir de ces événements, remonter une douzaine d'années dans le passé pour se rendre compte de la précocité du soulèvement de Sakété² dont le déclenchement — à partir de faits anodins, pour l'administrateur Caït — et la violence étaient à la dimension de la profondeur de la signification socio-politique.

Il existe des écrits³ sur cette question dont les principaux aspects ne pouvaient laisser indifférents l'administration coloniale et les historiens ; toutefois, ces travaux de valeur très inégale se sont surtout inspirés des documents d'archives partiels et partiaux, sans exploiter suffisamment les immenses ressources, encore disponibles, des traditions orales locales — d'où certaines appréciations erronées ou imparfaitement mûries qui limitent leur portée historique. Ces faiblesses, qui n'ont ni la même nature ni la même profondeur, appelaient une nouvelle approche de la révolte de Sakété, fondée sur une critique des travaux antérieurs, une nouvelle lecture des documents consultés et une mise à contribution plus systématique des traditions orales recueillies par nos soins aussi bien à Sakété que dans les localités environnantes⁴. Un nouveau regard méritait d'être porté

1. Pour de plus amples renseignements, on consultera avec intérêt la remarquable thèse d'ANIGNIKIN 1980.
2. Des tentatives de soulèvement avaient eu lieu avant 1905, notamment en 1901, à Sakété ; elles n'eurent cependant aucune incidence sur la vie de la localité.
3. On retiendra notamment les travaux de PINÇON 1978 et d'ANIGNIKIN 1980.
4. Souhaitant nous démarquer des études antérieures en procédant à une saisie interne de cette révolte, nous avons interrogé les populations de Sakété ainsi

sur ce drame de 1905, dont quelques acteurs « nagots » encore en vie⁵ se rappellent toujours la véritable genèse, d'ailleurs mal perçue dans les rapports d'archives et les études ultérieures qui les ont essentiellement exploités.

Violentes et brèves, ces manifestations firent de nombreuses victimes, dépeuplant momentanément une localité qui ne se releva que lentement et très incomplètement de ses ruines — le *statu quo ante* ne se rétablissant plus ou moins qu'au bout d'une décennie.

La genèse de la révolte

1 - La situation géopolitique de la région

Durant la période précoloniale, le royaume « nagot » de Sakété n'avait jamais été réellement assujetti par une autre puissance politique ; la reconnaissance de la suzeraineté de Porto-Novo, assez nominale, ne s'était pas transformée en une domination ferme et contraignante ; elle laissait aux habitants une grande marge de manœuvre sur les plans politique et économique comme dans l'observance de cérémonies coutumières particulières à leur civilisation ; malgré cela, elle les faisait bénéficier d'une certaine protection ; on comprend alors qu'Yves Person (1975) ait — à juste titre — rangé Sakété parmi les vassaux épisodiques d'Adjatché !

En outre, les razzias que les troupes aboméennes effectuaient dans la région éprouvaient les populations sans être couronnées⁶ par une occupation territoriale effective ; enfin, Sakété avait pour voisins immédiats d'autres royaumes, très pacifiques, avec lesquels il vivait en bonne intelligence⁷ ; ses habitants ne reconnaissaient d'autre souverain que leur propre *oba* (« roi ») ; il s'était ensuivi, aussi bien à leur niveau qu'à celui des autres « Nagots » des environs, un farouche esprit d'indépendance que devait mettre à rude épreuve la colonisation.

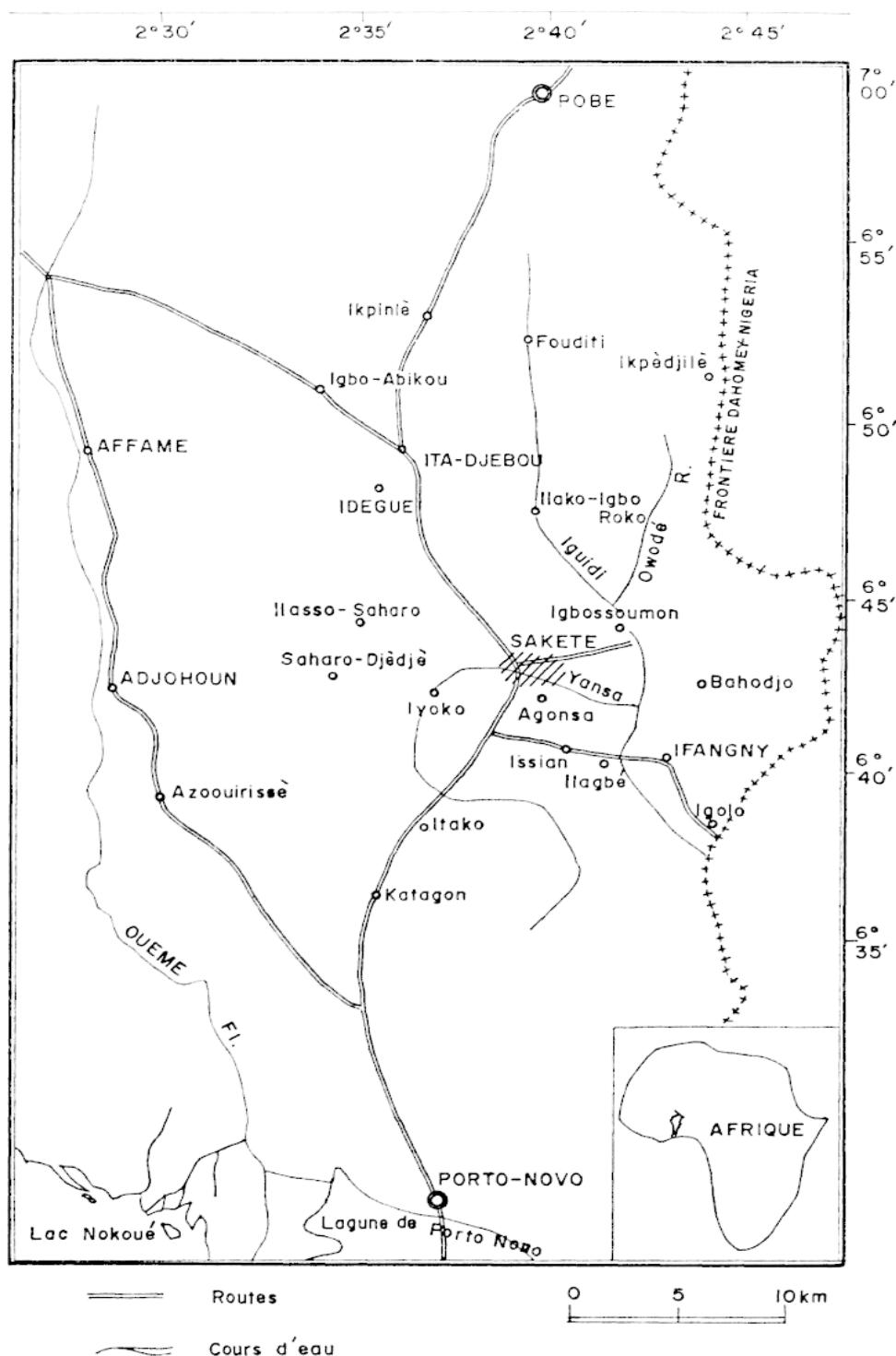
Traditionnellement hostiles à toute forme de domination contraignante, les habitants de Sakété n'ont cependant pas contesté de façon

que celles des villages voisins comme Itako, Iyoko, Ilagbé, Ifangny, etc. — une enquête d'autant plus utile que ces villages ont eu, à des degrés divers, à prendre part à ce mouvement (ce sont des localités « nagotes » qui ont toujours entretenu des relations amicales ou des alliances avec Sakété). Cette méthode nous a permis de comprendre certains comportements et réflexes liés au tempérament de ces populations, ou au souvenir de leurs rapports conflictuels avec le royaume d'Abomey au XIX^e siècle. On ne saurait aujourd'hui présenter une monographie des événements d'une localité en se cantonnant aux seules sources d'information relatives à cette dernière.

5. Voir l'identité de nos informateurs in Références.

6. Information d'I. Oguyindé, Sakété, 1982.

7. Il s'agit des royaumes d'Itako, d'Ifangny, de Pobé, etc. ; aucune de ces entités politiques n'était conquérante.



Sakété et ses environs (1905).

Source : Réduction carte IGN au 1/200 000, octobre 1968,
complétée par de nouveaux apports.

ouverte les débuts de l'installation des Français chez eux ; ils étaient plutôt attentistes et perplexes : autant la victoire de ceux-là sur Abomey constituait un soulagement pour les royaumes « nagots » comme Ifangny, Itako et notamment Sakété et Pobè, qui avaient tous, à des degrés divers, souffert des razzias fon, autant les nouvelles structures administratives implantées par les conquérants et éclipsant la royauté traditionnelle se manifestaient sous la forme d'une hégémonie aux contraintes multiples.

2 - Les contraintes de l'administration coloniale

Le tracé des frontières entre le Dahomey et le Nigeria faisait de Sakété, en zone française, une localité limitrophe de la colonie anglaise (cf. Carte) ; cette situation engendra une contrebande active entre les populations d'une même appartenance socioculturelle, séparées seulement par une frontière artificielle particulièrement gênante pour la circulation des biens et de personnes habituées au commerce illicite ; ce dernier avait d'ailleurs permis à de nombreux ressortissants de Sakété de s'enrichir : « chaque maison du village devenait un dépôt de marchandises de contrebande »⁸.

Le préjudice causé au commerce français par cette activité avait rendu nécessaire la création d'un poste de douane à Sakété (Pinçon 1978 : 222) ; cette initiative coloniale, dans l'entendement des populations, n'avait d'autre but que de les priver d'un trafic lucratif, source de revenus substantiels qui permettaient à de nombreux notables de relever un prestige terni par la perte de leurs anciens priviléges politiques ; aussi les incidents entre douaniers et contrebandiers ne faisaient-ils qu'irriter ces derniers, secrètement manœuvrés par des musulmans⁹.

Par ailleurs, des vexations de toutes sortes aggravaient le malaise engendré par la perturbation des transactions entre le Nigeria et Sakété ; si les corvées, les arrestations et les brimades qu'on notait à Sakété étaient des misères communes à toute la colonie du Dahomey, les cas d'adultère impunément commis¹⁰ par les gardes-cercle étaient singulièrement plus nombreux à Sakété que dans la plupart des autres localités du pays.

« Partout, les habitants de Sakété se sont plaints de l'accroissement des impôts, des procédés de recouvrement, des brutalités de certains fonctionnaires et surtout des agissements tyranniques de certains administrateurs »¹¹. La domination de l'administration coloniale était telle que les habitants étaient prêts à se rebeller contre elle au moindre incident ; on comprend que le gouvernement de la colonie ait voulu voir comme cause du soulèvement de Sakété la manifestation de l'esprit d'indépendance et

8. Le gouverneur Liotard au gouverneur général de l'AOF, Porto-Novo, 19 déc. 1901, ANF, 200 MI 1621.

9. *Ibid.*

10. Informations de M. A. Adécan et L. Ogyindé, Sakété.

11. Le gouverneur du Dahomey aux autorités de Dakar, 1906, ANSOM, Dahomey I, dossier 26-27. Cité par PINÇON 1978 : 230-231.

d'indiscipline de la ville¹². Toutefois, il n'est pas exact, comme l'ont fait d'autres historiens de la révolte de Sakété (notamment Pinçon 1978 : 221), d'étendre les motifs de mécontentement aux impôts de capitation : en effet, le recouvrement des taxes civiques, que contestaient d'autres populations comme les Ijè, était perçu par les « Nagots » de Sakété comme un tribut périodique¹³ par lequel le colonisateur a racheté de nouveaux administrés aux souverains d'Abomey ; certes, il existait des individus hostiles, non pas au principe des impôts de capitation, mais au fait que l'administration les obligeait à verser une certaine somme d'argent tout en cherchant à les priver des fruits de la contrebande, commerce licite à leurs yeux ; ils n'étaient pas nombreux, cependant, ceux-là qui établissaient une corrélation entre le paiement des impôts et la liberté de commerce entre colonies régies par des métropoles et des juridictions différentes.

René Pinçon (*ibid.*) affirme aussi que l'une des raisons des soulèvements était que les populations étaient « démunies de toutes possibilités de payer leurs impôts ». Cette constatation, valable pour d'autres milieux sociaux de la colonie, ne l'était nullement pour Sakété dont la contrebande avait enrichi la plupart des habitants, malgré les sévices des agents des douanes.

Au total, bien que les contraintes coloniales n'aient pas eu le même impact à Sakété que dans le reste de la colonie — la distinction a son prix —, elles avaient néanmoins fini par faire naître un état d'esprit peu favorable à l'épanouissement du phénomène colonial et par heurter des pratiques séculaires attachées à la conception religieuse des populations.

3 - Le heurt entre la tradition et l'administration

La révolte de Sakété de février 1905 n'est donc pas née *ex nihilo*, même si certains aspects de ses causes sont à nuancer par rapport à ceux qui furent à l'origine d'autres mouvements de contestation dans la colonie dahoméenne.

Longtemps préparée par de multiples abus, et précédée d'incidents divers qui jusque-là¹⁴ n'avaient pas donné lieu à un mouvement d'ensemble, la révolte de Sakété fut déclenchée à la suite d'un malentendu au sujet d'une cérémonie funéraire, d'ailleurs aussi mal comprise par l'administration coloniale que par les historiens.

Il est couramment admis que, le 25 février 1905, il y eut sur la place du marché de Sakété, en face de la résidence de l'administrateur, « un grand nombre de gens venus pour célébrer l'anniversaire des funérailles d'un

^{12.} *Ibid.*

^{13.} Information de M. A. Adécan, Sakété, 1982.

^{14.} L'administration coloniale n'était pas arrivée à percevoir avant 1905 toutes les dimensions du mécontentement des populations de la région.

ancien roi de Sakété, décédé depuis une quinzaine d'années. Les libations, les coups de feu tirés à blanc, les danses constituent en pareil cas les réjouissances des natifs »¹⁵.

Cette appréciation de la situation, consignée dans les archives par l'administration coloniale, fut reprise à l'envi par les historiens¹⁶ malgré les erreurs qu'elle véhicule ; en effet, il ne s'agissait nullement des obsèques d'un roi ou d'un certain chef du nom d'Igudi mort quinze ans auparavant, mais de celles d'un notable, le riche Egui, mort depuis trois mois seulement. Il était du quartier Imoro, situé à 300 mètres environ de la résidence de l'administrateur ; bien connu à Sakété et dans tous les villages environnants pour sa fortune et son penchant pour l'ostentation, Egui n'appartenait pas cependant aux lignées royales¹⁷ de cette localité ; sa notoriété justifiait le caractère grandiose de cette commémoration, traditionnellement organisée trois mois après un décès¹⁸. La seule particularité — qui permet ici de comprendre le caractère inéluctable du heurt entre les autochtones et l'administration française — est la proximité du quartier Imoro de la résidence de l'administrateur, et le caractère tapageur des cérémonies, dignes d'un riche notable.

Ces deux versions d'un même fait permettent de mesurer toute la distance qui peut séparer la saisie interne d'un phénomène de son appréciation extérieure, le décalage qui existe souvent entre les traditions orales et les documents d'archives.

Quoi qu'il en soit, l'administrateur, indisposé par le vacarme des festivités en l'honneur d'Egui, ordonna de les interrompre, ce qui, aux yeux des habitants, était une façon de souiller la mémoire du défunt et donc un scandale et un sacrilège ; en outre, une telle interruption était contraire à la morale de l'honneur : si de pareilles manifestations étaient destinées à assurer la paix de l'âme du défunt, elles avaient aussi une fonction psychologique et sociale — rehausser le prestige des parents et amis du défunt, en démontrant leur aptitude à dépenser d'importantes sommes. Cette incompatibilité entre deux conceptions des choses, exprimée dans le contexte d'antécédents fâcheux, donna le signal de la révolte.

- 15. Le lieutenant-gouverneur Liotard au gouverneur général, Porto-Novo, 19 avr. 1905, ANF, 200 MI 1637.
- 16. Tous les historiens — sans exception — qui ont traité de cette révolte ont commis cette erreur.
- 17. Il en existait quatre — Agbodjodjoyé, Odéla, Agbèdjè et Agbécan — dont les élus accédaient au trône à tour de rôle, comme cela se faisait généralement en pays yoruba ou « nagot ».
- 18. Sources orales partout connues, aussi bien à Sakété que dans tous les villages environnants ; personne dans la région ne partage la thèse classique.

Les manifestations de la révolte de 1905

I - L'agressivité des habitants

Comment en est-on arrivé à un affrontement entre les deux antagonistes ? Quels sont les facteurs qui ont rendu inéluctable un conflit qui, pourtant, aurait pu être évité ?¹⁹ On ne saurait répondre à ces questions sans analyser la notion de pouvoir chez les parties en présence : pour les populations, toute forme d'autorité devait respecter les us et coutumes sous peine de se voir contestée ; l'administration coloniale, prenant pour de simples amusements populaires des manifestations publiques à caractère sacré, croyait « légale » toute intervention officielle susceptible de rétablir ce qu'elle considérait comme l'ordre.

Le heurt devint inévitable à partir du moment où l'administrateur-adjoint de Sakété, Caït, envoya deux gardes-cercle (et non un seul mentionné par les documents d'archives), les nommés Odjo et Akiwa'inde²⁰, dire aux gens du quartier Imoro d'interrompre leur célébration. Plus préoccupé du maintien du calme dans les environs de sa résidence que de la paix de l'âme du défunt dans l'au-delà, Caït venait, par un acte inconséquent, d'indisposer une deuxième fois les organisateurs des funérailles, après une ronde suspecte dans le quartier où se déroulaient les manifestations, quelques heures plus tôt.

Sourds aux ordres de l'administrateur et se laissant de plus en plus gagner par la nervosité, les habitants poursuivirent leurs réjouissances ; les deux agents reçurent des coups de gourdin et de coupe-coupe après que l'un eut osé trouer de sa baïonnette le principal tambour — *iya ilu*²¹ — de l'orchestre ; ils se sauvèrent en direction de la résidence, poursuivis par quelques jeunes gens venus prendre part aux cérémonies.

Les festivités allaient bon train, en dépit des consignes de l'administration ; les mouvements de population se firent plus intenses, plus effrénés, chacun retournant provisoirement chez lui pour se préparer en vue d'un conflit éventuel avec le Blanc et ses troupes²² ; sur la place du marché, non loin de la résidence de l'administrateur, des démonstrations de force suivies de multiples acrobaties, où l'occultisme et les tours d'adresse se donnaient libre cours, finirent par intriguer M. Caït. Il se contenta cependant, de la fenêtre de sa chambre, de tirer en l'air des coups de feu en réponse aux tirs d'intimidation des manifestants.

Par maladresse ou de façon délibérée, la femme de l'administrateur

19. Ce qui est curieux dans le soulèvement de 1905 est le caractère soudain et inattendu du mouvement.

20. Informations recueillies auprès de l'actuel roi, Oshumaré Agbadéwolé, et de M. A. Adécan, Sakété, 1982.

21. *Iya ilu*, mot « nagot » désignant le grand tambour.

22. Informations recueillies auprès de B. F. Ayichémi et I. Oguyindé, Sakété, 1982.

Caït fit feu sur les assaillants²³ ; elle en blessa un certain nombre, dont Okouadé, et tua sur le coup Adélakoun et Abiogba²⁴ ; ce fut le signal d'une escalade de la violence et des affrontements.

La destruction par les forces de l'ordre du sanctuaire d'Oshugbé²⁵, divinité tutélaire de la localité et « consommatrice » de gâteaux, érigé sur la place du marché dès la fondation de Sakété, fut à l'origine de la recrudescence des attaques dirigées contre les bâtiments administratifs. La résidence fut prise d'assaut, les volets saccagés, la prison ouverte pour libérer les prisonniers, les bananeraies de la cour intérieure détruites ; un hamacaire fut tué, de même que le douanier Cadeau²⁶ dont le corps, découpé en morceaux, fut partagé entre les assaillants pour servir d'ingrédient dans la confection des charmes et des amulettes ; ils essayèrent d'incendier le poste dont une partie seulement du plancher et de la véranda de l'étage fut consumée ; ils le soumirent ensuite à un pillage en règle.

Les populations, dans leur fuite éperdue vers les villages environnants²⁷, emportèrent des meubles, des portes de la résidence, divers papiers importants minutieusement triés, un paquet de cartes de visite de M. Caït...

Le principal meneur, contrairement aux affirmations des documents et des études récentes, n'était pas seulement un certain Cakpo, déjà compromis dans l'affaire du sac de la douane²⁸ en 1901, mais il y avait aussi les notables Alaho, Oloukan, Akegan, Cholagbadé et le marabout peul Mamadou²⁹, dont le degré de participation aux événements de février 1905 reste quand même difficile à déterminer.

Les habitants des localités périphériques, notamment ceux d'Agonsa, Izimon et Idèguè, étaient venus massivement prêter main-forte à leurs voisins et parents de Sakété³⁰ ; de pareilles interventions permettent de comprendre la portée sociale et l'intensité de l'attaque qui a momentanément désorganisé les structures administratives coloniales de Sakété avant la riposte de l'adversaire.

23. Informations de M. A. Adécan et I. Oguyindé, Sakété, 1980.

24. Précisions apportées par M. A. Adécan.

25. *Idem*.

26. D'après les traditions orales, dont l'essentiel est détenu par le vieil Agbéra Okpeifa d'Ifangny, c'est le nommé Akiossi Gbéhoungbélékou, chasseur d'éléphants et tireur d'élite, qui aurait tué le douanier Cadeau.

27. Le lieutenant-gouverneur Liotard au gouverneur général, Porto-Novo, 19 avr. 1905, ANF, 200 MI 1637.

28. Impliqué dans cette affaire en 1901, le sieur Cakpo fut acquitté grâce à son zèle à aider les douaniers à reconstruire le poste (PINÇON 1978 : 225).

29. Le lieutenant-gouverneur du Dahomey à M. le lieutenant Vian, commandant la brigade du Dahomey, Porto-Novo, 11 oct. 1914, ANB, dossier 1 E.

30. Le lieutenant-gouverneur au gouverneur général, Porto-Novo, 19 avr. 1905, ANF, 200 MI 1637.

2 - Riposte de l'administration coloniale

Les assaillants de Sakété ont triomphé de l'administration française après l'avoir contrainte à un repli tactique : le poste fut abandonné par Caït qui prit alors le parti de ramener à Porto-Novo, dans un hamac, le corps mutilé du douanier Cadeau³¹.

De Porto-Novo, des renforts d'une cinquantaine de personnes bien armées parvinrent à Sakété pour réprimer la révolte et rétablir l'ordre³². Le détachement du commissaire de police (inspecteur Achille Béraud) fut le premier à atteindre la localité, réduisant au silence les gens cachés dans la brousse, armés de fusils de traite et décidés à empêcher sa progression³³. Le commandement général des troupes revint au lieutenant-gouverneur lui-même, accompagné de l'interprète Xavier Béraud, du docteur Guérard, et suivi peu après d'un important détachement mis sur pied par le chef des brigades de Porto-Novo³⁴.

C'est alors que commença la répression : sanglante, elle fit plusieurs victimes³⁵ — délogeant des réfugiés, contraignant à la débandade quelques habitants retenus encore chez eux par l'espoir de voir revenir à la normale une situation singulièrement dramatique. En outre, l'administration renforça son action par des opérations de patrouille suivies d'une fouille systématique dans les parages, notamment à Itako, Izimon et Idèguè qui avaient reçu un important contingent de réfugiés de Sakété, momentanément repliés dans ces régions pour se préparer à une nouvelle offensive ; elle parvint à contenir les rebelles et à rendre plus prompte leur fuite.

On ne saura peut-être jamais le nombre exact de victimes de cette répression qui dépassa largement le cadre restreint de la localité de Sakété : les habitants de Sakété perdirent une dizaine d'hommes, à en croire Campbell (1956 : 4) ; davantage, selon les sources orales ; quoi qu'il en soit, le total des pertes a dû être impressionnant, puisque dans le seul petit village d'Agonsa, les coups de feu échangés firent une quinzaine de victimes parmi les rebelles³⁶.

Par ailleurs, bien qu'on ait généralement attribué l'incendie des cases de Sakété à l'administration coloniale (Pinçon 1978 : 228), il semble, d'après les sources orales³⁷, que les habitants aient pratiqué aussi la politique de la terre brûlée avant de se disperser dans les campagnes d'alentour.

³¹. *Ibid.*

³². L'intervention d'Achille Béraud dans la répression a conduit les habitants de Sakété à donner à la révolte de 1905 le nom d'*ogu Achi*, la « guerre d'Achille ».

³³. Le lieutenant-gouverneur Liotard au gouverneur général, Porto-Novo, 19 avr. 1905, ANF, 200 MI 1637.

³⁴. Commandant Mock, Rapports politiques de 1906, Porto-Novo, ANB.

³⁵. Rapport d'ensemble sur la situation générale de la colonie, ANSOM, AOF 2 G 5, Dahomey 1905. Cité in PINÇON 1978 : 228.

³⁶. Rapports politiques de 1906, Porto-Novo, ANB. Cité in PINÇON 1978 : 229.

³⁷. Informations communiquées par M. A. Adécan, Sakété, janv. 1982.

3 - La diaspora

L'aspect le plus spectaculaire de la révolte de février 1905 à Sakété — hormis l'incendie des cases — est l'abandon momentané de cette localité et des villages environnants ; il est révélateur aussi du désarroi qui s'était emparé des populations.

Le roi Abgola Djoyé, sur les conseils d'Egundjobi, originaire de Porto-Novo et dignitaire à la cour, tenta, mais en vain, de dissuader les rebelles de continuer leurs manifestations et leurs fusillades : désobéi par ses sujets, jugé suspect par l'administration coloniale, il prit la fuite avec sa suite et, après avoir demandé asile aux Anglais de l'autre côté de la frontière³⁸, s'installa à Ibatefin, son village natal³⁹.

L'abandon du roi de Sakété fut interprété par les populations, ainsi privées d'une autorité morale, comme l'imminence d'une catastrophe ; les opérations de représailles menées contre elles par l'administration coloniale confirmèrent leurs inquiétudes et, au cours de la débandade, ceux qui osèrent s'approcher de Sakété le troisième jour ne virent qu'une ville sinistrée, ruinée par le brasier.

La recherche de refuges ne se fit pas dans une direction donnée mais à travers les localités voisines ; toutefois, les principaux axes de dispersion semblent avoir conduit les fuyards vers les villages d'Izimon, Idèguè, Ifangny, Itako, Adja-Ouère, Ilagbè, Ilasso, etc.⁴⁰ L'installation fut assez difficile dans ces localités où patrouillaient des gardes-cercle chargés d'empêcher leurs ressortissants de prêter main-forte ou d'apporter une aide quelconque aux réfugiés ; aussi ces derniers préférèrent-ils rejoindre les champs où ils s'entassèrent dans des huttes de fortune⁴¹ qui leur garantissaient une sécurité toute relative.

En général, un grand nombre de villages périphériques avaient été partiellement désertés par leurs occupants⁴² à la suite de rumeurs contradictoires et diffuses annonçant tantôt l'intention des Français de détruire tous les villages, tantôt un retour offensif des troupes aboméennes qui, avant l'arrivée des Blancs, terrorisaient périodiquement la région.

Les multiples dispositions administratives et le désir des populations de revenir chez elles conduisirent à la normalisation d'une situation qui, une semaine durant, resta trouble.

38. Renseignements oraux recueillis auprès d'I. Oguyindé, Sakété, 1982.

39. Le lieutenant-gouverneur au gouverneur général, Porto-Novo, 19 avr. 1905, ANF, 200 MI 1637.

40. Traditions orales recueillies auprès d'O. Agbadéwolé et de M. A. Adécan, Sakété, 1982.

41. Le lieutenant-gouverneur au gouverneur général, Porto-Novo, 5 nov. 1905, ANF, 200 MI 1637.

42. Il s'agit notamment d'Ifangny et d'Ilagbè.

Retour progressif à la normale

1 - Volonté pacifique de l'administration de se maintenir à Sakété

L'administration coloniale, soucieuse de sauvegarder son autorité, réagit immédiatement par une série de mesures destinées à rétablir la paix. Les premières dispositions concernaient la réfection des infrastructures, notamment la résidence de l'administrateur et le poste de douane ; les travaux furent exécutés, sous la direction de Ducorps — adjoint de première classe des affaires indigènes et remplaçant de Caït —, par des ouvriers venus de Porto-Novo⁴³. La véranda du rez-de-chaussée de la résidence de l'administrateur fut surélevée et entourée d'une murette percée de créneaux et ayant une seule porte d'accès... C'étaient là autant de précautions susceptibles de décourager d'éventuels assaillants et qui causèrent un vif effroi aux populations qui n'osèrent plus s'approcher de la résidence. Dans le courant de juin 1905, un bureau de poste et télégraphe fut établi à Sakété dans la résidence de l'administrateur⁴⁴.

La nomination d'un nouveau roi, rendue nécessaire par la fuite d'Agbola, eut lieu : le choix se porta sur le nommé Adékounlé qui semblait présenter plus d'aptitudes et de garanties que les autres candidats⁴⁵ ; en 1908, contre toute attente, il fit part à l'administrateur de son intention de construire une maison plus éloignée de la résidence coloniale que celle qu'il occupait. Sa requête — sans suite favorable — fut interprétée par l'administration comme la manifestation de son désir de se soustraire à la surveillance des autorités coloniales ; elle n'eut toutefois pas de suites fâcheuses.

Après le remplacement de l'administrateur Caït par Ducorps⁴⁶ — sur la demande de ce dernier — et la nomination d'un nouveau roi, le problème des administrés fut immédiatement posé ; aussi le chef de poste délivra-t-il des permis d'habiter. Il y en eut jusqu'à mille cinq cents⁴⁷, ce qui représentait plus de la moitié de l'effectif de la population de Sakété, évaluée avant les événements de février 1905 à 2 750 âmes environ (Akindélé & Aguessy 1955 : 79).

43. Le lieutenant-gouverneur au gouverneur général, Porto-Novo, 19 avr. 1905, ANF, 200 MI 1637.

44. Le lieutenant-gouverneur Liotard au gouverneur général, Porto-Novo, juil. 1905, ANF, 200 MI 1637.

45. Le lieutenant-gouverneur au gouverneur général, Porto-Novo, 21 mai 1909, ANF, 200 MI 1647.

46. Le lieutenant-gouverneur Liotard au gouverneur général, Porto-Novo, 19 avr. 1905, ANF, 200 MI 1637.

47. Le lieutenant-gouverneur au gouverneur général, Porto-Novo, 5 nov. 1905, ANF, 200 MI 1637. Les cachets qui étaient apposés sur les permis d'habiter ont conduit les populations à qualifier aussi la révolte de 1905 d'*ogu ohunté*, la « guerre des cachets ».

Dans sa volonté de rester à Sakété, le gouvernement colonial ne se contenta pas seulement de rétablir l'ordre dans cette localité : il se montra aussi particulièrement menaçant — mesure d'intimidation — à l'égard des autres « Nagots » de la périphérie, susceptibles de manifester leur solidarité avec leurs frères de Sakété et de compromettre la paix ; la paix coloniale ! Il se montra très attentif à l'évolution de la situation à Itako et contrôla sans désemparer la petite localité d'Iyoko, voisine et amie de Sakété⁴⁸, dont la participation à la révolte de 1905 aurait été remarquée ; les habitants d'Agonsa, qui avaient offert des facilités à des rebelles, furent surveillés par les forces coloniales dans leurs relations avec l'extérieur et particulièrement avec Sakété. Toutes ces mesures témoignent de la volonté de l'administration de se maintenir dans la région en rétablissant une situation compromise par son incompréhension.

2 - Les habitants de Sakété et des environs face au problème du rétablissement de la paix

Si l'administration coloniale fut prompte à remettre en état les infrastructures d'accueil de ses agents et à délivrer des permis d'habiter, les populations, de leur côté, firent montre d'une grande réticence à l'égard des injonctions venues de Porto-Novo⁴⁹. Les problèmes de la reconstruction et des nouvelles conditions de collaboration avec l'administration française leur étaient constamment posés sans qu'elles fussent en mesure d'y apporter des solutions immédiates⁵⁰.

La majorité des habitants était cependant favorable à une normalisation de la situation : aussi les gens des villages voisins de Sakété, compromis à des degrés divers dans la participation à la révolte, vinrent-ils affirmer leur loyalisme à l'égard des nouvelles autorités administratives et même fournir des travailleurs pour la réfection du poste et du bureau de douane. Quant aux ressortissants de Sakété, prudents et discrets, ils envoyèrent une délégation en vue de pourparlers pour leur retour dans leur foyer : l'administration les autorisa à rebâtir leurs cases mais exigea que les notables aient auparavant une entrevue avec le gouvernement colonial⁵¹.

Par petits groupes, les habitants revinrent des champs et reconstruisirent leurs demeures. Même ceux d'Idèguè, Izimon, Agonsa, qui avaient joué un rôle déterminant au plus fort de la révolte, s'étaient assagis ;

48. Traditions orales recueillies auprès d'A. Okpeifa et O. Lanitè, Ifangny et Itako, 1980.

49. Le lieutenant-gouverneur au gouverneur général, Rapport politique du 3^e trimestre, Porto-Novo, 5 nov. 1905, ANF, 200 MI 1637.

50. Toutes ces hésitations témoignaient du désarroi des populations et de leur perplexité.

51. Le lieutenant-gouverneur au gouverneur général, Porto-Novo, 19 avr. 1905, Porto-Novo, ANF, 200 MI 1637.

discrètement, ils regagnèrent leurs demeures⁵², craignant toujours d'éventuelles représailles de la part des Blancs mécontents. Dans l'ensemble, la vie retrouva son cours normal ; l'économie, naguère profondément désorganisée, connut une reprise rapide : les marchés s'animèrent à nouveau, la circulation des biens et des personnes s'effectua librement ; les travaux champêtres se déroulèrent selon leur rythme habituel⁵³.

Le roi d'Ifangny joua un rôle non négligeable d'apaisement et de médiation entre des habitants de Sakété⁵⁴, dont l'inquiétude se dissipait peu à peu, et le pouvoir colonial⁵⁵ ; par ailleurs, administrés et colonisateurs se comportèrent de plus en plus comme si les événements de février étaient complètement oubliés⁵⁶.

Les populations s'acquittèrent sans difficulté de leurs impôts de capitation ; en outre, l'administration put même percevoir les taxes civiques en retard : « c'est à peine si, sur une somme de 2 800 francs environ, supérieure de 1 340 francs au chiffre de l'année précédente, on a dû accorder environ un millier de francs de dégrèvement pour cause d'exode de la population dans les régions hollis ou en territoire anglais »⁵⁷. Un rapport politique de 1906 mentionnait même que « le groupe nagot de Sakété et ceux de Takon ont entièrement versé entre les mains du résident de Sakété le montant de l'impôt personnel »⁵⁸.

Sur le plan politique proprement dit, l'administrateur faisait en outre remarquer : « A Sakété, notamment la nomination du nouveau chef a été l'occasion d'une manifestation de sympathie envers l'administration [...] On peut se réjouir d'autant plus de cet événement que les nagots de l'est ne nous ont témoigné pendant longtemps qu'une hostilité à peine dissimulée »⁵⁹.

Les enquêtes menées sur le terrain font entrevoir que cette démarche témoignait beaucoup plus d'un attachement certain des gens à la localité de leurs ancêtres que d'un quelconque acte de loyalisme envers les autorités coloniales⁶⁰.

52. *Ibid.*

53. *Ibid.*

54. Il s'était même vu proposer, en récompense de son loyalisme envers le colonisateur, de recevoir des gens de Sakété, désireux de retourner chez eux, leurs offres de soumission (Rapports politiques de 1905, Porto-Novo, ANB).

55. Le lieutenant-gouverneur au gouverneur général, Porto-Novo, 19 avr. 1905, ANF, 200 MI 1637.

56. Le lieutenant-gouverneur par intérim G. Shuerre, Porto-Novo, 25 avr. 1906, ANF, 200 MI 1637.

57. *Ibid.*

58. Le lieutenant-gouverneur au gouverneur général, Rapport politique du 4^e trimestre, Porto-Novo, 19 janv. 1906, ANF, 200 MI 1637.

59. Le lieutenant-gouverneur par intérim, Porto-Novo, 12 juil. 1908, ANF, 200 MI 1647. Cette idée doit être nuancée ; car les « Nagots » d'Ilagbè (près d'Ifangny) qui avaient cruellement souffert des incursions aboméennes du XIX^e siècle et craignaient, avec un éventuel départ des Blancs, la reprise des razzias fon, soutinrent la cause coloniale, se tenant prudemment à l'écart des événements de Sakété.

60. Tel est le sentiment des vieux traditionnistes de Sakété, témoins des incidents de 1905.

L'effort de redressement ne fut cependant jamais unilatéral ; en effet, l'administration coloniale aussi avait pris un certain nombre de dispositions visant à favoriser le retour au calme : discréption dans la surveillance du comportement des individus et en général des populations, cessation de toute démonstration de force, attitude rassurante des autorités françaises lors du retour des habitants dans leur village ; ces derniers repritent leurs activités quotidiennes, mais toujours dans la crainte de nouvelles représailles de la part de l'administration, d'où la précarité d'une paix rendue encore plus instable par des influences extérieures.

3 - La précarité de la paix : 1905-1914

Le rétablissement de la paix était loin d'être parfait ; la révolte de 1905 n'avait-elle pas laissé de profondes séquelles dans les relations entre l'administration coloniale et les populations locales ? Faibles numériquement, mais forts de leur influence, des irréductibles ne cessaient d'entretenir au sein de la société des nouvelles alarmantes, faisant état de l'imminence d'un retour offensif de l'administration coloniale ; en outre, si la plupart des gens étaient rentrés à Sakété, ils demeuraient attentifs aux campagnes anticoloniales de certains habitants de Porto-Novo, hostiles à Toffa et à la France, et qui, incapables de s'opposer ouvertement à l'administration dans la capitale du Dahomey, encourageaient les populations « nagotes » — dont celles de Sakété — à persister dans leur mouvement de contestation de la colonisation⁶¹.

Les autorités françaises firent alors preuve d'une grande habileté politique en temporisant et en faisant des concessions là où l'on aurait pu s'attendre normalement à des mesures de répression ; elles devaient toutefois, dans leur appréciation globale de la situation, se complaire dans des jugements erronés ; aussi l'accueil réservé au lieutenant-gouverneur Gaudart, au résident du protectorat et à Adjiki, successeur de Toffa, lors de leur tournée dans le cercle, fut-il interprété comme le témoignage de l' « adhésion complète des populations de la banlieue et surtout des groupes nagots au choix du successeur de Toffa »⁶².

Cette thèse de l'administration coloniale surestimait ce qu'elle considérait alors comme un succès complet de la France ; dans la réalité, la paix demeura précaire dans cette région jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale ; le lieutenant-gouverneur du Dahomey, qui semble avoir mis du temps à comprendre la portée réelle du mécontentement des populations, devait se rendre à l'évidence une dizaine d'années plus tard quand, en 1914, il écrivait :

61. Le lieutenant-gouverneur au gouverneur général, Rapport politique du 4^e trimestre, Porto-Novo, 19 janv. 1906, ANF, 200 MI 1637.

62. Le lieutenant-gouverneur, Porto-Novo, 23 oct. 1908, ANF, 200 MI 1647.

« Des excitations à la rébellion dans le secteur de Sakété ont suivi de très près le départ de nos troupes pour le Togo et des réservistes pour Dakar ; des bruits alarmants furent répandus dans la population, une panique fut même provoquée à Adjarra et ces divers incidents nécessitèrent l'envoi immédiat d'un détachement de tirailleurs à Sakété pour affirmer la persistance de l'autorité française et de l'intention des Français de ne pas laisser troubler l'ordre. Les perturbateurs sont ceux qui, depuis 1905, ont toujours préparé et dirigé les différents mouvements qui se sont produits dans cette région. »⁶³

Aussi les autorités françaises décidèrent-elles d'arrêter les cinq meneurs ; mais comme, peu après, elles se rendirent compte qu'il y avait plus de contestataires de l'ordre colonial qu'elles ne le pensaient, elles en arrêtèrent six, dont un marabout jugé très suspect et le roi de Sakété⁶⁴ ; ce dernier n'avait-il pas déjà manifesté une certaine volonté d'indépendance ou d'autonomie au lendemain de la révolte de 1905, lorsqu'il avait demandé au résident l'autorisation de construire une maison plus éloignée de la résidence que celle qu'il occupait jusqu'alors ? L'administrateur fut naturellement conduit à renforcer les mesures de sécurité, ainsi que le dispositif de contrôle de la région.

Aucune solution ne fut cependant trouvée pour remédier à l'implantation définitive d'un certain nombre d'habitants de Sakété dans les régions environnantes. Leur modalité d'occupation du sol revêtait deux formes : l'installation dans des fermes qui existaient avant le déclenchement des hostilités de 1905 ; la création de nouveaux villages. Les fermes d'accueil les plus connues sont Ikpédjilè, Idèguè, Illasè, Okéréko, Idoguila, Izimon, Agonsa, Issian, Igbossoumon, Ikouyè, Idjohoun, etc. Les villages créés par les réfugiés sur l'emplacement de leurs champs de culture sont essentiellement Ilako, Fouditi, Ikpindjilè, Igbo'nla, Iloro, Owodé, Ibadja, Igba, Ayétoro, Igbo, Abikou, Iwéré, Igbo Oro, etc.⁶⁵. Ces nouveaux établissements marquaient la limite du retour à la normale ; les différentes mesures destinées à renouer avec le *statu quo ante* n'ont été en définitive que des palliatifs.

*

La révolte de Sakété de 1905 a été l'aboutissement d'un processus de dégradation des relations entre les représentants locaux de la France et les populations de la vicille localité « nagote ».

63. Le lieutenant-gouverneur du Dahomey à M. le lieutenant Vian, commandant la brigade du Dahomey, Porto-Novo, 11 oct. 1914, ANB, dossier 1 E, Sakété.

64. Le lieutenant-gouverneur au gouverneur général à Dakar, Porto-Novo, 16 oct. 1914, ANB, 1 E, dossier Sakété ; le résident du protectorat au lieutenant-gouverneur du Dahomey, Porto-Novo (*ibid.*) : « les six meneurs arrêtés sont Adekounlé, roi de Sakété ; Alaho, Oloukan, Akegan, Cholagbadé, tous notables ; marabout Mamadou ».

65. Informations recueillies auprès d'I. Oguyindé et M. A. Adécan, Sakété, 1982.

De nombreux historiens se sont trompés sur la signification réelle de ce mouvement, parce qu'ils l'ont travestie à des fins idéologiques : la révolte de 1905 n'a jamais été perçue par les habitants de Sakété comme le rejet systématique des Blancs, dont la victoire sur Abomey avait d'ailleurs été saluée, ici comme à Ilé-Ijè, Itako, Pobè, etc., avec beaucoup d'enthousiasme ; elle ne semble pas se confondre non plus avec un rejet sans nuances de toute forme de domination : Sakété n'avait-il pas vécu avant l'arrivée des Blancs dans la mouvance de Porto-Novo, surtout à partir de l'intronisation de Toffa ? Ses habitants se seraient tout simplement rebellés contre un procédé de sujétion dont la trop forte emprise les privait d'une certaine marge de manœuvre politique, d'un certain nombre d'initiatives socio-économiques et constituait donc un frein à l'épanouissement culturel.

Université nationale du Bénin, Cotonou, 1982.

RÉFÉRENCES

1. Sources orales

Elles sont caractérisées par leur abondance, leur précision et, surtout, leurs contradictions avec les documents d'archives, d'où leur intérêt inestimable. Les événements de Sakété ont tellement impressionné les populations qu'elles en ont gardé un souvenir très vivace.

Nos informateurs sont de diverses localités ; les principaux d'entre eux sont les suivants (leur date approximative de naissance figure au-dessous de leur nom) :

Adécan, Mosouro Abibou

1896 Quartier Idagba, Sakété ; cultivateur, témoin des événements de 1905 ; nous a fourni les meilleures informations sur la genèse et le déroulement de la révolte.

Adechoubou, El Hadj Tidjani

1915 Quartier Gbokoudayi, Sakété ; cultivateur et commerçant ; bien renseigné sur le déroulement de la révolte.

Adeyemi, Osseyi

1900 Fouditi ; cultivateur ; particulièrement renseigné sur la diaspora consécutive à la révolte.

Agbadéwolé, Oshumaré

1920 Quartier Sakété ; actuel roi de Sakété, cultivateur ; informé surtout sur les origines réelles et le déroulement de la révolte.

Alagbada, Fadelé Jérémie

1900 Itako ; cultivateur ; renseigné sur la participation d'Itako aux incidents de 1905 et sur la diaspora qui se forma ensuite.

Ariori, Falanan

1892 Fouditi ; cultivateur ; nous a fourni d'excellents renseignements sur la genèse de la révolte et la diaspora.

Ayichémi, Bissiriou F.

1910 Quartier Odéla, Sakété ; cultivateur ; renseigné sur le déroulement et les conséquences de la révolte.

Faala, Lagoyé

1902 Quartier Idjoko, Ifangny ; cultivateur ; renseigné sur la diaspora.

Iroko, Lucien

1910 Quartier Woro, Ifangny ; cultivateur ; bien renseigné sur les origines et le déroulement de la révolte.

Lanitè, Otègbèyè

1902 Itako ; cultivateur ; informé sur la diaspora consécutive à la révolte de Sakété.

Nanyibi, El Hadj Abibou Moustapha

1920 Quartier Idégou, Sakété ; cultivateur et commerçant ; renseigné sur le déroulement de la révolte.

Ogundjobi, Gbadamassi

1902 Iyoko ; cultivateur ; informé sur la participation d'Iyoko au déroulement de la révolte et sur la diaspora.

Oguyindé, Inoussa

1926 Quartier Idégou, Sakété ; coordonnateur de district ; renseigné sur les origines, le déroulement de la révolte et, la diaspora.

Okpeifa, Agbéra

1895 Quartier Odofin, Ifangny ; cultivateur ; particulièrement informé sur l'identité des principaux meneurs de la révolte, et sur la diaspora.

Tella, Kéké

1900 Ifangny ; cultivateur et guérisseur ; renseigné sur les différents aspects de la révolte.

2. Archives

ANF : Archives nationales de France, Paris.

200 MI 1621

1897- Mécontentement des habitants de Sakété face à l'établissement des postes de douane, et développement de la contrebande ; réaction favorable de la population au sud de Sakété ; hostilité des musulmans à l'égard de la frontière entre Badagry et Kétou, et fréquence des incidents de douane.

200 MI 1637

1905- Incident de Sakété de février 1905 : origine de l'incident ; dégâts matériels et humains ; mesures de représailles prises par l'administration coloniale ;

comportement des villages environnants ; prise en main de la situation par les Français ; rétablissement du poste de douane, réparation de la résidence, délivrance des permis d'habiter ; reconstruction par les habitants de leurs maisons ; nouvelles candidatures au poste de chef supérieur ; arrivée d'un nouveau résident ; reprise des paiements réguliers d'impôts par les habitants.

200 MI 1638

- 1905 Incident de Sakété : manque d'organisation politique chez les « Nagots » ; explication de l'emplacement actuel des Sakété, Ifanhim, Tako ; quelques traits caractéristiques des « Nagots ». Minimisation de l'incident de Sakété par l'administration coloniale ; continuation de l'exil volontaire du roi de Sakété.

200 MI 1640

- 1906- Perception sans difficulté de l'impôt en retard à Sakété ; situation politique à Sakété.

200 MI 1647

- 1908- Nomination d'un nouveau chef de Sakété en remplacement d'Agbo-Ola, en fuite depuis 1905 ; erreur d'appréciation sur le comportement du nouveau chef de Sakété (Adekounlé) commise par le chef de poste ; affermissement des bonnes dispositions des indigènes de Sakété par la visite du lieutenant-gouverneur, du résident du protectorat et d'Adjiki, successeur de Toffa, roi de Porto-Novo.

200 MI 1652

- 1909- Provocation des Sakété par le commandant de cercle ; remplacement du chef de poste de Sakété ; mauvaise volonté des habitants de Takon, Ifanhim, Adjohon.

ANB : Archives nationales du Bénin, Porto-Novo.

Série E : Affaires politiques

1E : Dossier Sakété 1914

Menées séditieuses de décembre 1913 et campagne anti-française de 1914 ; arrestation et déportation des six meneurs dont cinq sont à l'origine des perturbations politiques depuis 1905 ; destitution et remplacement du chef de Sakété, Adekounlé.

3. Bibliographie

AKINDÉLÉ, A. & AGUESSY, C.

- 1953 *Contribution à l'étude de l'histoire de l'ancien royaume de Porto-Novo*, Dakar, Institut français d'Afrique noire, 168 p. (« Mémoires de l'IFAN » 25).
 1955 *Le Dahomey*, Paris, Éditions maritimes et coloniales, 126 p. (« Pays africains »).

ALMEIDA-TOPOR, H. d'

- 1969 « Rigueur historique et imprécision de la tradition orale », *Bulletin de l'Institut de l'Enseignement supérieur du Bénin*, 11 : 49-54.

ANIGNIKIN, S. C.

- 1980 *Les origines du mouvement national au Dahomey, 1900-1939*, Paris, Université de Paris VII, thèse de 3^e cycle, 457 p. multigr.

BALLARD, J. A.

- 1965 « Les incidents de 1923 à Porto-Novo : la politique à l'époque coloniale », *Études dahoméennes*, n.s., 5 : 69-87.

BARTEL, M.

- 1952 « Cercles de Parakou et Natitingou » [Origine des noms des villages], *Etudes dahoméennes*, 8 : 76-88.

CAMPBELL, F.

- 1956 « Sakété autrefois et aujourd'hui », *France-Dahomey*, 48-49 : 4-5.

CORNEVIN, R.

- 1981 *La République populaire du Bénin : des origines dahoméennes à nos jours*, nouv. éd., Paris, Maisonneuve & Larose/Académie des sciences d'outre-mer, 584 p.

GARCIA, L.

- 1969 *La genèse de l'administration française au Dahomey (1894-1920)*, Paris, École pratique des hautes études-VI^e Section, thèse de 3^e cycle, 370 p. multigr.

- 1970 « Les mouvements de résistance au Dahomey (1914-1917) », *Cahiers d'Études africaines*, X (1), 37 : 144-178.

KARL, E. A.

- 1974 *Traditions orales au Dahomey-Bénin*, Niamey, Centre régional de documentation pour la tradition orale, 420 p. multigr.

LAYA, D., ed.

- 1972 *La tradition orale. Problématique et méthodologie des sources de l'histoire africaine*, Niamey, Centre régional de documentation pour la tradition orale, 197 p. (« Cultures africaines »).

MOSELEY, K. P.

- 1972 *Rural Resistance in Southern Dahomey, 1900-1919. The Mass Factor Reconsidered*, paper presented to the 15th annual meeting of the African Studies Association, 8-11 nov., Philadelphia, PA.

PERROT, C.-H.

- 1979 « A la recherche de l'histoire de l'Afrique : les traditions orales », *Recherches, Pédagogie et Culture*, VII (39) : 6-11.

PERSON, Y.

- 1962 « Tradition orale et chronologie », *Cahiers d'Études africaines*, II (3), 7 : 462-475.

- 1975 « Chronologie du royaume gun de Hogbonu (Porto-Novo) », *Cahiers d'Études africaines*, XV (2), 58 : 217-238.

PINÇON, R.-G.

- 1978 *L'intégration du protectorat de Porto-Novo à la colonie du Dahomey (1880-1914)*, Paris, Université de Paris VII, thèse de 3^e cycle, 401 p. multigr.

QUENUM, F. J.

- 1980 *Milieu naturel et mise en valeur agricole entre Sakété et Pobè dans le sud-est du Bénin (Afrique occidentale). Essai de géographie appliquée*, Strasbourg, Université de Strasbourg II, thèse de 3^e cycle, 279 p. multigr.

SURET-CANALE, J.

- 1964 *Afrique noire occidentale et centrale. II : L'ère coloniale (1900-1945)*, Paris, Éditions sociales, 636 p.

VANSINA, J.

- 1961 *De la tradition orale : essai de méthode historique*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 179 p. (« Annales, série in-8°, Sciences humaines » 36).